Séance du 10 septembre 2018

—

- 19 H 00 -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2018
2. Accessibilité de l'école – Programmation des travaux
3. Rénovation énergétique de la Poste : Avenants au marché de travaux
4. Restaurant scolaire : Approbation du règlement intérieur
5. Communautés de Communes : Modifications statutaires
6. Nomination d'un référent Ambroisie
7. Répertoire Electoral Unique : Désignation d'un conseiller municipal siégeant à la commission de contrôle
8. Désignation d'un Commissaire-Enquêteur
9. Personnel communal : recrutement aux Services techniques ainsi qu'au Restaurant scolaire
10. SYDOM : Rapport annuel 2017
11. Divers

Date de la convocation : 4 septembre 2018	Date d'affichage : 4 septembre 2018

PRÉSENTS MM RUBAT DU MERAC Jean-Marc, GRENARD Thierry, BARUT Gérard, MOREL Edwige, DEFFRADAS Julien, MERMET Philippe, CRAEN Catherine, LEGRAND Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : PERROT Jean-Marie, pouvoir à MOREL Edwige
BRUBACHER Pascal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BORDY Nathalie, Secrétaire de Mairie

.

_____

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

Délibération 47/2018

M. le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 9 juillet 2018, transmis préalablement par voie électronique aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **8** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2018

2. ACCESSIBILITE DE L'ECOLE – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Délibération 48/2018

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération en date du 4 décembre 2017 désignant Monsieur Stéphane GALLO, comme architecte pour les aménagements relatifs à l'accessibilité de l'école, il faut désormais poursuivre le projet et lancer une mission de maîtrise d'œuvre avec le programme retenu pour 2019.

Il rappelle également que le Conseil Départemental, au titre de l'ESTJ (Engagement pour les Solidarités des Territoires Jurassiens) verserai la somme de 8 594 € et que le montant attribué de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) s'élèverait à 28 105,16 €

Les travaux différenciés par zone ont été estimés à 70 262,90 € H.T

Catherine CRAEN demande des précisions en termes de coût quant à l'étude concernant la solidité du béton concernant le perçage de la dalle pour le passage de l'ascenceur.
Les travaux pourraient commencer aux vacances de Printemps 2019 pour se terminer en juillet, le restaurant scolaire serait déplacé dans la salle des fêtes appartenant à l'ASHJ.
Dans l'étude réalisée par Monsieur GALLO, un ascenseur doit être installé. Julien DEFFRADAS demande le coût mensuel de l'entretien et si une autre proposition sans pose d'ascenseur a été demandée. Il propose de créer une ouverture entre la salle servant à la Bibliothèque et le garage.
Monsieur le Maire s'interroge sur la participation financière au titre de la DETR en cas de changement de projet.
Gérard BARUT explique que si l'on agrandit le bâtiment, il faudra orienter différemment le toit.
Le Conseil Municipal après en avoir largement débattu, décide d'ajourner cette délibération et demande que Monsieur le Maire recontacte Monsieur GALLO afin qu'il puisse nous faire une autre étude. Ils décident également de reporter à 15 jours cette question.

3. RENOVATION ENERGETIQUE DE LA POSTE : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX :

Délibération 49/2018

Monsieur le Maire explique que vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 12/05/2016 confiant au SIDEC un mandat de maitrise d'ouvrage, celle attribuant le lot désamiantage du 8/12/2016 et la décision d'attribution des autres lots du 20/11/2017.

Vu les travaux modificatifs envisagés en cours de chantier entraînant les incidences économiques sur les lots suivants :

LOT	MARCHE	ENTREPRISE	VARIATION HT	MONTANT RECTIFIE HT
1 – Démolition Gros œuvre maçonnerie	**17E041**	**BARONI**	**9 931,62 €**	**86 897,87 €**
2 – Charpente bois	**17E042**	**TAGLIONE**	**1 497,32 €**	**86 733,48 €**
4 – Menuiseries extérieures	**17E044**	**LANCON**	**- 365,70 €**	**17 554,70 €**
8 - Métallerie	**17E048**	**MARCOU**	**209,00 €**	**21 917,00 €**
9 - Plâtrerie Peinture Faux plafonds	**17E049**	**CHAUVIN**	**935,25 €**	**50 878,70 €**
10 – Carrelages faïences	**17E050**	**PRIMATESTA**	**1 654,50 €**	**13 527,10. €**
12 – Plomberie Sanitaire	**17E052**	**PICARD**	**2 758.60**	**13 046,26**
14 – Électricité	**17E054**	**PORTIGLIATTI**	**473,00**	**35 461,00**

Considérant que ces travaux modificatifs doivent faire l'objet d'avenants aux marchés correspondants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **6** voix ; Contre : voix ; Abstention : **3 (**Julien DEFFRADAS, Edwige MOREL et Jean-Marie PERROT**)** voix accepte les avenants ci-dessus. La plus-value globale s'élève à 17 093,59 €.

Monsieur le Maire indique que la réception des travaux devrait avoir lieu fin septembre et que l'inauguration du bâtiment se fera en novembre.

4. RESTAURANT SCOLAIRE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Délibération 50/2018

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2018/2019 et qui a été préalablement transmis aux parents des enfants scolarisés à l'école et fréquentant la cantine.

Catherine CRAEN demande s'il existe un règlement intérieur concernant la cantine pour le personnel municipal. Monsieur le Maire répond que non mais que le personnel est tenu d'appliquer certaines consignes qui doivent être respectées. Dans le cas contraire, des sanctions disciplinaires seraient appliquées.

Le règlement est approuvé à 8 voix pour et 1 abstention (Catherine CRAEN)

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : MODIFICATIONS STATUTAIRES :

Délibération 51/2018

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 27 juin dernier, les Conseillers des communes adhérentes ont eu à approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications statutaires aux Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **9** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude.

6. NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Délibération 52/2018

Monsieur le Maire informe qu'il a participé dernièrement à une réunion organisée par la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude.
La Commune doit désigner un référent ambroisie qui aura pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires ou les occupants concernés pour les inciter à prendre les mesures appropriées. Dans les communes non touchées par l'arrivée de l'ambroisie, cette mission sera réduite aux opérations de vigilance afin que celle-ci ne s'implante pas.
Monsieur le Maire demande qui souhaite être référent pour la Commune. Monsieur Thierry GRENARD se propose car il est déjà référent au sein de son travail.
Le Conseil Municipal à l'unanimité (9voix pour) désigne Monsieur Thierry GRENARD comme référent Ambroisie pour la Commune.
Le référent sera contacté en cas de doute, sur l'implantation de cette plante sur le territoire de la Commune, par les Lajoulands. Thierry GRENARD sera en mesure de leur indiquer la procédure pour éradiquer cette plante invasive.
.

7. REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SIEEGEANT A LA COMMISSION DE CONTROLE

Délibération 53/2018

Le répertoire électoral unique entrera en vigueur au 1er janvier 2019. C'est une réforme sur les modalités d'inscription et de radiation sur les listes électorales à compter de cette date.

La circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 transmise par la préfecture rappelle les modalités de gestion des listes électorales et demande la mise en place de la commission de contrôle.
Les membres de cette commission seront chargés d'examiner les recours administratifs formés par un électeur contre le Maire.
Dans les communes de moins de 1 000 habitants cette commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.
Monsieur le Maire demande qui souhaite siéger dans cette commission. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (8 voix pour et 1 abstention (Dominique LEGRAND)) décide de nommer Madame Dominique LEGRAND comme conseillère municipale siégeant à la Commission de Contrôle à compter du 1er janvier 2019.

8. DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Cette question est retirée de l'ordre du jour puisque c'est un arrêté municipal dressé par Monsieur le Maire qui désigne le Commissaire-Enquêteur.

9. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX ET AU RESTAURANT SCOLAIRE

Délibération 54/2018

Services Techniques :
Monsieur le Maire informe le Conseil que Christian MANCINI a demandé sa mutation au 1er octobre 2018. La Commune est donc à la recherche d'une personne pour le remplacer. Jusqu'à présent plusieurs candidats ont fait part de leur intérêt pour le poste. Certains postulants ont déjà été reçu.
La Commune souhaite qu'un contrat de 6 mois soit mis en place afin que l'on puisse voir comment évolue l'employé communal dans ses nouvelles fonctions. Un deuxième contrat de 6 mois sera mis en place si l'agent donne entière satisfaction.

Restaurant scolaire :
L'agent actuellement en place, embauchée initialement pour 10 mois ne peut plus bénéficier du même contrat de travail que l'an passé. Au vu des effectifs au sein du Restaurant Scolaire il est nécessaire que cette embauche soit renouvelée pour le service du repas de midi. Un contrat d'un an renouvelable a été mis en place pour cette rentrée 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **9** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

10. SYDOM : RAPPORT ANNUEL 2017

Délibération 55/2018

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui lui ont été transmis, par M. le Président du Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **9** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Prend acte du rapport retraçant pour l'année 2017 l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale précité.

11. DIVERS

RAPPORT DES DELEGATIONS ET COMMISSIONS

Le logement situé au-dessus de la Poste a été attribué à Madame Marjolaine BOSA.

Intervention de Gérard BARUT :
Chantier Accessibilité de l'Eglise : l'Entreprise ZIOZI intervient actuellement sur le chantier de l'Eglise.

Aménagement du cimetière : Réception de Monsieur VUITTON de l'entreprise Technofrance, en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Gérard BARUT, Madame Dominique LEGRAND et de la Secrétaire, pour l'aménagement du Cimetière. Monsieur VUITTON nous propose de réaliser : un columbarium à 16 cases octogonal, un jardin du souvenir avec une table (façon livre), et 6 caves urnes. Nous attendons le devis. Petit rappel, le coût sera partagé comme d'habitude avec la Commune de MIJOUX.
Monsieur Gérard BARUT informe également l'Assemblée de l'arrivée de Monsieur Marc SUMERA, nouveau directeur de l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude.

Intervention de Philippe MERMET ; il participera à une réunion du Syndicat des Eaux, semaine 37.

Intervention de Thierry GRENARD : L'entreprise FCBE interviendra, mercredi 12 à partir de 7 h 30 pour réaliser le chemin piétonnier, la traverse de route pour le raccordement aux égouts. Il demande à la secrétaire de contacter France Télécom pour un regard qui semble trop bas.
Demande de devis à l'entreprise DI LENA pour des travaux à réaliser sur le Chemin de Sous-Montoiseau suite aux problèmes de Madame DE LA LANCE.
Inspection télévisée des égouts : réalisée par VALLIER ASSAINISSEMENT, semaine 36.
La lampe témoin de la station de relevage a été activée suite à un problème.

POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

N° de dossier			
CU b 039 274 18 H 0009	Projet d'une maison de gardiennage La Couillarde	MUSSILLION François	Instruction en cours
PC 039 274 18 H 0005	Construction d'une maison d'habitation	JEQUIER Didier	Instruction en cours
PC 039 274 18 H 0006	Changement de destination d'un bâtiment. Rénovation	BAUMGARTNER Béatrice	Instruction en cours
DP 039 274 18 H 0009	Pose d'une clôture	BOUTEILLER Guillaume	Non opposition le 27/07/2018
DP 039 274 18 H 0010	Division de parcelle en vue de construire	PILLARD Michel	Non opposition le 26/08/2018
DP 039 274 18 H 0010	Abri de jardin	DEFFRADAS Charlotte	Instruction en cours

Courrier réponse du Conseil Départemental pour le déneigement de la RD 436 :

Le courrier réponse ne répond en aucun cas à la question. Le problème soulevé est quand il neige en journée. Thierry GRENARD apporte d'autres explications concernant les priorités de déneigement et la modification du sens de tournée. Il propose de refaire le courrier afin que le Conseil Départemental comprenne l'importance du sens de déneigement surtout quand la future Caserne des pompiers sera opérationnelle.

Proposition de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour le Tour du Jura 2019 :

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal trouve cette idée vraiment intéressante mais admet que le budget actuel ne nous permet pas de réaliser une telle action.

DETR 2019 : Appel à projets :

Pour l'an prochain, la demande de DETR portera sur l'aménagement du cimetière de LAJOUX/MIJOUX.

AUTRES INFORMATIONS

INVITATION DU SYDOM LE 14 SEPTEMBRE

Catherine CRAEN a répondu présente à l'invitation du SYDOM.

DEMANDE D'UN PARENT D'ELEVE POUR LA MISE EN PLACE DE TARIFS DEGRESSIFS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Lors des inscriptions au restaurant scolaire, les tarifs, votés lors de la dernière séance de Conseil Municipal, ont été transmis aux parents d'élève. Une maman, a interrogé la mairie afin de savoir s'il était possible d'appliquer des tarifs dégressifs quand plusieurs enfants de la même famille fréquentaient le restaurant scolaire.

Pour cette année 2018/2019 aucun tarif dégressif ne sera appliqué aux fratries au vu des tarifs déjà votés, mais cette question sera remise à l'ordre du jour avant la rentrée 2019/2020.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA CABANE A BADGES :

La cabane à badges édifiée par l'ex SIDT est située sur la parcelle AC 249 propriété de la commune. Un bail emphytéotique a été conclu entre le SIDT et la commune le 01/06/1995 et dont le terme était fixé au 31/05/2015.
A l'expiration de ce bail, les aménagements et constructions réalisés sur ce terrain sont devenus de plein droit la propriété de la Commune. Il convient donc de régulariser cette situation. Aussi, dans le cadre de l'exercice de sa compétence tourisme, la communauté de communes sollicite la conclusion d'une convention de mise à disposition de la cabane à badges par la commune de Lajoux.
Le Conseil propose de laisser à la Communauté de Communes, à titre gracieux, la cabane à badges contre un entretien régulier de l'intérieur et de l'extérieur.

COURRIER ADRESSE A MME RUIZ PAR PHILIPPE MERMET :

Philippe MERMET a adressé dernièrement un courrier à Madame RUIZ, resté sans réponse et concernant l'autorisation de passage des pistes de ski sur sa propriété. Ces parcelles étant dans une partie encaissée de la piste qui mènent à la Vigoureuse, son autorisation serait la bienvenue pour prolonger la pratique du ski.

L'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 22 h 05